

Ordonnances, décrets, arrêtés, circulaires

CONVENTION DE VIENNE DU 21 MAI 1977
MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 14 Octobre 2024 portant sur :

L'adhésion à la Convention de Vienne sur la Circulation Routière

NR : **D/2024/01/00016**

Le Président du Gouvernement de l'État de Savoie,

Vu la Déclaration d'Indépendance du 27 octobre 2023 ;

Vu le Statut de la Convention sur la Circulation Routière conclue à Vienne, ouverte à la signature le 8 Novembre 1968 et entrée en vigueur le 21 Mai 1977 ;

Après avoir consulté le Conseil des Ministres qui a donné son accord, l'État de Savoie

DECRETE

Article 1 : Après avoir examiné le Statut du Traité international de la Convention sur la Circulation Routière, l'État de Savoie adhère à celle-ci avec l'intention d'en exécuter et d'en appliquer les dispositions de bonne foi.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le Gouvernement de l'État de Savoie est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Thierry BECOURT
Le Président

Georges De Almeida
Le Ministre de l'Intérieur



Dominique KOUNKOU
*Le Ministre de la Justice,
Garde des Sceaux*

Gabriel GUINARD
*Le Ministre des Affaires
Étrangères*



Savoie